



Le Saint-Georgeais

Bulletin Municipal n°153

Septembre - Décembre 2021

Événement - p.23

Nellie Oleson débarque à Saint-Georges-des-Coteaux !

La municipalité de Saint-Georges-des-Coteaux présente

La malle aux trésors de NELLIE OLESON

SPECTACLE HUMORISTIQUE
D'ALISON ARNGRIM ET PATRICK LOUBATIÈRE

En français !

La COMÉDIENNE de
*La Petite Maison
Dans La Prairie*

à SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX
Vendredi 15 Octobre 2021 - 20h30

Dédicaces et Photos à l'Issue du Spectacle !
Renseignements / Réservations : 06 48 58 03 70
Espace Multipôles - 9 Rue du Parc - 17810 Saint-Georges-des-Coteaux
www.alison-arngrim.com



Les Associations - p.26-32

La rentrée de septembre

Infos pratiques - p.33-36

Les Conseillers numériques



Les Jeunes à l'honneur ! p.8

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !



NOUVEAUTÉ !
**CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES**

Venez vous inscrire ! p.10



SOMMAIRE

Editorial	p 3
La page des habitants :	
♦ 3 questions à ...	p 4
♦ La remise des médailles	p 5-7
A la une : les jeunes à l'honneur	
♦ L'ordre national du mérite	p 8
♦ Les CM2 et le 18 juin / la sécurité routière	p 9
♦ Le CMJ / Les Maires pour la planète	p 10
Retour en images	
♦ L'abbaye aux dames, la course Marcel Bergereau, les rencontres avec les habitants	p 11-12
♦ Les travaux	p 12-13
Comptes-rendus :	
♦ Conseil Municipal du 28 juin 2021	p 14-21
Vie de la commune :	
♦ Le CCAS / Le pacte pour la transition	p 22
♦ La malle au trésor de Nellie Oleson	p 23
♦ Les spectacles de la médiathèque/ Octobre rose	p 24
Médiathèque	p 25
Actualités des associations :	
♦ AAAMC / Avenir saint-georgeais	p 26
♦ La Hase saint-georgeaise / ASC	p 27
♦ Les toiles de Saint-Georges	p 28
♦ Théâtre'Ô Vert / Danses de salon	p 29
♦ Tai-chi-chuan / TPE	p 30
♦ AAP	p 31
♦ TC Saint-Georgeais / Saint-Georges Animations	p 32
Infos pratiques	
♦ Le conseil municipal	p 33
♦ Recrutement d'agents recenseurs	p 34
♦ France services / la CdA	p 35
Rencontres avec les habitants / Vie paroissiale	p 36
Tribune libre	p 37
Le mot des conseillers départementaux	p 38

Bulletin municipal d'information n°153.

Directeur de la publication : Frédéric ROUAN.

Conception et réalisation par la commission Communication : Nathalie LEGRAND, Romain ROUAN, Cécile LABROUSSE, Marina WURTZ, Christelle GLAUDEL, Bernard DUSSEVAL, Bernard JAMILLOUX.

Imprimeur : Imprimerie rochelaise.


Imprimerie
ROCHELAISE

Tirage : 1 450 exemplaires sur papier PEFC.



Date de parution : Août 2021.

Résultat du jeu « C'est où ? »

Il fallait répondre :

Place Jules Guillet à l'angle de la rue du Calvaire

La gagnante est :

Mia REVEILLERE

Elle remporte l'album

« La Charente Maritime entre terre et mer »



Crédits photographiques

© CMJ / Camille Pyr / Droits réservés à la Mairie de Saint-Georges-des-Coteaux (p. 1)

© Geneviève Aubert (p. 9) ;

© NBC / Ed Friendly Productions (p. 22) ;

© Patrick Loubatière, Alison Arnglim, Danielle Breton Martissou (p. 23) ;

© Pascal Thomsen, Coyote Minute, Compagnie I.si. (p. 24).



« Toutes nos réalisations, nos actions et nos projets sont possibles grâce à vos retours, vos suggestions, vos propositions et vos encouragements ».

Chères Saint-Georgeaises, Chers Saint-Georgeais,

Je ne peux pas commencer cet éditorial sans avoir une pensée pour tous les habitants touchés par les vents violents du 16 juin qui ont traversé notre commune.

Je tiens à féliciter nos conseillers départementaux et régionaux pour leur élection mais nous ne pouvons que regretter le faible taux de participation.

La situation sanitaire liée à la COVID-19 est toujours préoccupante. Face à la remontée de la vague épidémique et aux contraintes liées au Pass sanitaire, nous avons décidé à contrecœur d'annuler la Fête du Melon alors que nombre d'entre nous avaient déjà beaucoup travaillé sur le projet.

Au vu de ce qui est demandé actuellement, il n'était pas concevable de maintenir cet événement de 2 jours. Par ailleurs, nous ne devons pas tarder pour annuler les réservations de matériels, de nourritures et d'animations sans perte financière.

Par contre, sous l'impulsion de mes adjoints, Nathalie LEGRAND et Alain CORS, les marchés du vendredi qui, eux, peuvent être maintenus, permettent de vous faire découvrir artisans et producteurs locaux toutes les semaines de l'été. N'hésitez à venir les rencontrer !

Pour la 1^{ère} fois à Saint-Georges-des-Coteaux, nous avons organisé une cérémonie pour l'anniversaire de l'appel du 18 juin. Ce fut l'occasion d'honorer tout le travail fourni par les enfants de la classe de CM2 à propos de la guerre : un moment rempli d'émotion lors des témoignages des anciens combattants.

Autre moment fort, j'ai eu l'honneur de représenter et d'associer notre commune pour la 2^{ème} année consécutive aux « Chemins de mémoire », événement de commémoration d'aviateurs français et alliés morts pour la France sur les communes de Saint-Vaize, Écurat et Nieul-lès-Saintes, qui existe depuis 17 ans. Pour ma part, ces devoirs de mémoire sont indispensables pour ne pas oublier notre passé et pour se forger une mémoire collective afin de construire l'avenir que l'on souhaite.

Par ailleurs, je suis heureux de vous annoncer que la

classe de CE2-CM1 a reçu, en présence de Mme la Sous-Préfète, le « Prix du Civisme pour la jeunesse » par l'association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite. Cette cérémonie fut un moment important de la vie de notre commune car elle permet d'honorer un collectif, qui plus est un collectif de jeunes, pour une action de civisme surtout dans une société où l'individualisme se développe. Ce fut aussi l'occasion d'encourager ces jeunes à prolonger leur action citoyenne dans les prochains mois ou prochaines années en participant par exemple au futur Conseil municipal des jeunes que nous allons mettre en place dès septembre prochain.

Personnellement, je suis fier d'être le Maire d'une commune dans laquelle se développent de si belles actions avec de si belles personnes.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, de nombreux travaux ont eu lieu dans notre commune. Il reste beaucoup à faire mais vous pouvez voir que le dynamisme est enfin présent. Sans tous les citer, car vous les retrouverez dans ce bulletin, je tiens à m'attarder sur 2 changements en particulier :

- Le blason à l'entrée de Saint-Georges-des-Coteaux, situé route de Saintes, a été remis en valeur grâce à 2 entreprises et artisans locaux. Ce travail avec les locaux est très précieux à nos yeux. J'ai souhaité le refaire à l'identique pour garder et faire le lien avec le passé de notre commune et ne pas oublier ce qu'ont pu faire nos prédécesseurs.
- Le parc est en train d'être réhabilité pour le plus grand plaisir de tous. Vos nombreux retours de satisfaction confirment notre projet de lui redonner un aspect agréable qu'il n'aurait jamais dû perdre.

Depuis le début de notre mandat, nous sommes au plus près de vous et de vos préoccupations, soit en ayant le plaisir de vous recevoir très nombreux en mairie, soit en vous rencontrant directement dans vos hameaux/quartiers. Toutes nos réalisations, nos actions, nos projets sont possibles grâce à vos retours, vos suggestions, vos propositions et vos encouragements. Un grand merci !

Au nom de toute mon équipe, je tiens à vous souhaiter une bonne rentrée à tous.

A vos côtés et à votre écoute,

Frédéric ROUAN



Qui ?
Mireille DEBAR-MONCLAIR
Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

Nous habitons à Saint-Georges-des-Coteaux depuis Octobre 2016.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

Pour tout vous dire, nous avons déjà eu un coup de cœur pour Saintes qui est une très jolie ville mais nous ne voulions pas habiter en ville, alors nous avons cherché autour de Saintes un village et c'est Saint-Georges-des-Coteaux que nous avons choisi.

Saint-Georges-des-Coteaux est un joli village, il y a tous les commerces à proximité et maintenant une maison de santé, ce qui est très important pour toute la population.

Nous pouvons sortir de la maison et faire des promenades dans les bois et la campagne et tout ça sans prendre la voiture. C'est super !!!!!

Pour finir je dirais qu'il fait bon vivre à Saint-Georges.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

Je marche avec mon époux ou une copine. Je suis bénévole aux restos du cœur bébés. De l'aquagym. Je reste active.....



Qui ?
Michel DEBAR-MONCLAIR
Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

Nous habitons Saint-Georges-des-Coteaux depuis 2016.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

J'aime cette ambiance village. Nous recherchions le calme, ce que nous avons trouvé à Saint-Georges-des-Coteaux.

Ensuite nous sommes proches de toutes les commodités.

Les randos sont aussi faisables depuis notre village.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

J'aime randonner en groupe ou seul avec mon épouse. J'aime la musique que je pratique. J'ai commencé la construction d'un réseau ferroviaire miniature et donc cela prend du temps.

Ensuite, j'aime l'écriture (poèmes, nouvelles).

INTERVIEWS

Interview d'élèves de CE2-CM1 de madame ARSANDEAU lors de la cérémonie de remise des médailles de l'Ordre national du Mérite (voir rubrique suivante). Après avoir reçu une médaille et un diplôme, une dizaine d'enfants sont venus spontanément répondre à quelques questions que nous leur avons posées. Beaucoup de fraîcheur dans leurs réponses.



Qui ?
Corinne et Dominique PLACE.

Depuis quand habitez-vous Saint-Georges ?

Corinne est originaire de Sologne, et Dominique de Touraine. Après avoir

habité La Rochelle, Bourges et Versailles nous sommes Saint-Georgeais depuis 2012.

Pourquoi avez-vous choisi Saint-Georges ?

Notre fille aînée habite Thénac ; quittant la région parisienne nous voulions nous en approcher et cherchions une maison proche de Saintes.

Nous avons choisi le lotissement les Barbotines pour sa tranquillité, et sa proximité avec le centre bourg et la zone commerciale des Coteaux.

Maintenant, notre deuxième fille a elle aussi rejoint la région et habite le même lotissement.

Qu'y faites-vous (sport, loisirs, courses ...) ?

Corinne, assistante maternelle, aime les promenades au bord de mer et le shopping. Dominique, retraité de l'armée de terre, jardine, fait du vélo et de la marche nordique avec le club de Saintes. Grands-parents, nous passons beaucoup de temps et de très bons moments avec nos trois petits-enfants.

La Rédaction : Comment s'appelle la personne avec laquelle tu as correspondu ?

Loïc : Huguette.

LR : Y a-t-il eu plusieurs échanges ?

Loïc : J'ai envoyé une lettre.

LR : Qu'est-ce que ça t'a apporté ?

Loïc : j'ai bien aimé faire ça et je pense que ça pouvait être bien pour Huguette. J'ai bien aimé le faire. Et je me sens bien maintenant.

LR : Et vous avez visité la mairie. C'était comment ?

Loïc : La mairie, c'était plutôt beau.

LR : Qu'as-tu découvert ?

Loïc : Qu'il y avait des choses très vieilles datant de je ne sais pas combien de temps mais en tout cas ça avait l'air très vieux.

LR : Merci.

Loïc, 8 ans

Mathieu, 8 ans

LR : Comment s'appelle la personne à qui tu as écrit ?

Mathieu : Arlette

LR : Avez-vous écrit plusieurs lettres ?

Mathieu : Une seule lettre, mais là on est en train d'en écrire une deuxième.

LR : Comment as-tu trouvé cette expérience ?

Mathieu : J'ai trouvé qu'elle était bien, surtout comme la

maîtresse corrigeait nos fautes ça nous a fait un peu comme de l'orthographe et ça nous fait du bien de leur écrire.

LR : Avais-tu l'habitude d'écrire des lettres ?

Mathieu : Oui, euh ... pas trop

LR : Tu vas te mettre à écrire plus ?

Mathieu : Oui

LR : Qu'est-ce que ça t'a apporté ?

Mathieu : Ça m'a apporté beaucoup de joie et de cœur.



LR : Comment s'appelle la personne avec laquelle tu as correspondu ?

Arthur : Je ne me rappelle plus mais je sais que j'ai bien aimé lui écrire.

LR : Y a-t-il eu plusieurs échanges ? Oui

LR : Cette personne t'a répondu ?

Arthur : Maintenant, plus trop, mais au début oui.

LR : Comment as-tu trouvé cette expérience ?

Arthur : Je l'ai trouvée hyper méga cool parce qu'on a fait un truc ultra bien, qui était bien pour les personnes âgées et isolées.

LR : Qu'est-ce que ça t'a apporté ?

Arthur : De faire attention aux personnes âgées, d'essayer de toujours les laisser passer, de porter leurs courses.

Arthur, 8 ans

LR : Comment s'appelle la personne à qui tu as écrit ?

Lyla : Danièle.

LR : Elle t'a répondu ? Oui.

LR : Qu'est-ce que ça t'a fait quand elle t'a répondu ?

Lyla : Ça m'a fait plaisir, c'était bien et ça devait faire plaisir aux personnes âgées.

LR : Avais-tu l'habitude d'écrire ?

Lyla : Non ... Enfin si, j'avais une meilleure amie que j'avais croisée au camping. On s'écrit depuis, mais pas souvent.

LR : Qu'est-ce que ça t'a apporté ?

Lyla : De la joie.

Lyla, 9 ans

LR : Comment s'appelle la personne avec laquelle tu as correspondu ?

Elliot : Claude.

LR : Tu lui as écrit plusieurs fois ?

Elliot : Plusieurs fois, oui.

LR : Il t'a répondu ?

Elliot : Il m'a fait un dessin.

LR : Qu'as-tu ressenti ?

Elliot : J'étais content, j'avais une joie immense. C'était bien de communiquer avec quelqu'un qui ne se sentait pas

bien.

LR : Il t'a dit qu'il ne se sentait pas bien ?

Elliot : Non, mais je m'en doute.

LR : Qu'est-ce que ça t'a apporté ?

Elliot : Une médaille.

LR : Et comment tu te sens maintenant que tu as une médaille ?

Elliot : Je me sens bien, je me sens courageux.

Elliot, 9 ans

LR : Comment s'appelle la personne avec laquelle tu as correspondu ?

Mylan : Danielle.

LR : Y a-t-il eu plusieurs lettres ?

Mylan : Une seule lettre, et là on commence la deuxième.

LR : Comment as-tu trouvé cette expérience ?

Mylan : C'est la maîtresse qui nous a dit de le faire. Du coup, moi j'ai bien voulu, aussi pour que les personnes âgées puissent avoir des lettres et pour qu'elles s'ennuient pas.

LR : Tu avais l'habitude d'écrire avant ?

Mylan : Oui, pas beaucoup mais j'écrivais.

LR : Et maintenant tu vas écrire ? Oui.

LR : Tu as des grands-parents ?

Mylan : Oui, ils habitent à Niort.

LR : Et alors tu n'as pas pu les voir pendant le confinement ? Non.

LR : Alors tu leur as écrit ?

Mylan : J'ai voulu, mais j'avais pas d'idée en tête.

Mylan, 8 ans



Paul, 10 ans

LR : Comment s'appelle la personne avec laquelle tu as correspondu ?

Paul : Simone.

LR : Qu'est-ce que ça t'a fait quand tu as reçu une lettre de cette personne ?

Paul : J'étais content et heureux parce que au moins elle m'a répondu, donc ça fait du bien.

LR : Et elle, elle était contente ?

Paul : Oui, elle a dit que ça faisait du bien de prendre soin des personnes âgées.

LR : Comment as-tu trouvé cette expérience ?

Paul : Ça m'a appris qu'il y avait des personnes âgées qui n'ont pas de famille. Au début, quand la maîtresse a dit ça, ça m'a un peu bouleversé parce que nous on a une famille, mais il y en a d'autres qui n'en ont pas, donc c'est triste.

LR : Du coup, ça a été un grand bonheur pour cette personne, et donc toi tu t'es senti ... ?

Paul : Fier, parce que j'ai fait une bonne action.



LR : Comment s'appelle la personne à qui tu as écrit ?

Maxime : Je me rappelle plus de son nom.

LR : Tu as écrit une ou plusieurs lettres ?

Maxime : Plusieurs

LR : Cette personne t'a répondu ?

Maxime : Oui, une fois

LR : Qu'as-tu ressenti quand elle t'a répondu ?

Maxime : J'étais content.

LR : Qu'est-ce qu'elle t'a raconté ?

Maxime : Elle était contente qu'on lui ait envoyé un mot. Elle m'a souhaité un bon Noël.

LR : Comment as-tu trouvé cette expérience ?

Maxime : Je ne sais pas trop comment le décrire. A connaître des personnes âgées, à voir le maire, visiter la mairie.

LR : Et puis là, avec tout ce qu'on vous a dit, tu t'es senti fier ?

Maxime : Oui, c'est bien de faire de bonnes actions.

Maxime, 10 ans



Gabriel, 9 ans

LR : Comment s'appelle la personne avec laquelle tu as correspondu ?

Gabriel : Chantal.

LR : Tu as écrit une ou plusieurs lettres ?

Gabriel : Plusieurs.

LR : Cette personne t'a répondu ?

Gabriel : Oui, deux fois.

LR : Qu'as-tu ressenti quand elle t'a répondu ?

Gabriel : Ça m'a fait très chaud au cœur.

LR : Et elle était contente, elle aussi ?

Gabriel : Oui.

LR : Elle te l'a écrit ?

Gabriel : Oui.

LR : Vous allez continuer à correspondre ?

Gabriel : Je pense.

LR : Comment as-tu trouvé cette expérience ?

Gabriel : C'était une bonne expérience de la maîtresse, j'ai très bien aimé et ça m'a apporté de la joie.

LR : Comment s'appelle la personne Avec laquelle tu as correspondu ?

Hugo : Yvette.

LR : Tu as écrit une ou plusieurs lettres ?

Hugo : Deux ou trois fois, et là on va en faire une dernière.

LR : Cette personne t'a répondu ?

Hugo : Oui

LR : Qu'as-tu ressenti quand elle t'a répondu ?

Hugo : C'était sympa.

LR : Tu avais l'habitude d'écrire avant ?

Hugo : Oui

LR : A qui écrivais-tu ?

Hugo : J'écrivais des textes.

LR : Et donc tu t'es servi de ça pour écrire ?

Hugo : Oui.

LR : Qu'est-ce que t'a apporté cette expérience ?

Hugo : D'être un bon citoyen.

Hugo, 9 ans

Les jeunes à l'honneur

L'ordre national du mérite

Nous vous avons présenté dans les deux précédents numéros la très belle initiative lancée par la première adjointe, Amanda LESPINASSE, pour faire vivre le lien intergénérationnel : la correspondance entre les élèves de CE2 – CM1 de madame ARSANDEAU et les personnes isolées.



Cette initiative a été couronnée du « prix du civisme pour la jeunesse » décerné par l'Association nationale des membres de l'Ordre national du mérite.

Le vendredi 2 juillet était organisée la cérémonie de remise du prix dans la cour de l'école Jacques Prévert. Véronique SCHAAF, sous-préfète de Saintes, Pierre NIOLLET, président départemental de l'association, William WEBER, chargé de mission départemental du civisme et Sylvie CHARPENTIER,

inspectrice d'académie, ont félicité les écoliers et les deux collégiennes qui ont participé à la correspondance. Ces derniers ont ensuite reçu un diplôme et une médaille.

Ce prix récompense des actes de civisme de « courage, d'actions héroïques, d'altruisme, de dévouement, de générosité, de solidarité, de bénévolat, ainsi que du devoir de mémoire ».



La cérémonie s'est terminée autour du verre de l'amitié.



Mesdames
ARSANDEAU
et LESPINASSE



La cérémonie du 18 juin

Pendant toute l'année scolaire, les élèves de CM2 de madame COUTURIER ont travaillé sur le devoir de mémoire. Ils auraient dû présenter leurs productions le 11 novembre, puis le 8 mai, mais la COVID-19 en a décidé autrement.

La commémoration de l'appel du 18 juin a donc été l'occasion de récompenser ces travaux, à l'espace multipôles et en présence du maire, M. ROUAN, de ses adjointes A. LESPINASSE et N. LEGRAND, des anciens combattants et du représentant des Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation.



Des enfants ont lu *le Chant des Partisans* ; d'autres ont récité des couplets de *Gottingen*, chanson de Barbara. Ils ont ensuite

présenté leurs travaux : des dessins représentant les gueules cassées ; des travaux d'écriture à partir de l'album « *L'ennemi* » de Davide CALI.



Enfin, ils ont lu des poèmes de poilus qu'ils ont ensuite accrochés dans l'arbre de la paix.



Pour finir, ils ont présenté les dessins de colombes réalisés par les élèves de CE2-CM1 de madame ARSANDEAU.



Les élèves ont ensuite visité l'espace multipôles, où Monsieur le Maire et Madame la première adjointe leur ont décrit et expliqué le déroulement des élections.



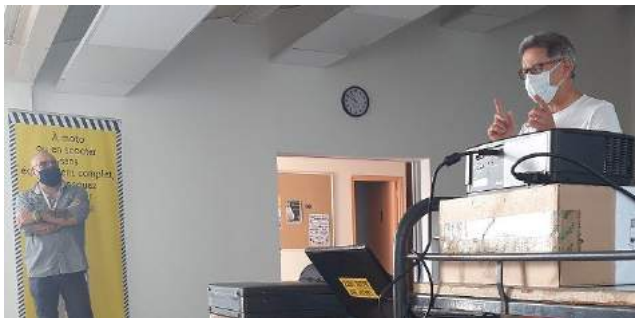
avaient à ce moment-là le même âge qu'eux. De quoi faire vivre concrètement le devoir de mémoire !



Et la mairie a offert à chaque élève la bande dessinée « *La Charente maritime, entre terre et mer* ».

La cérémonie s'est poursuivie par un échange avec les anciens combattants : ceux-ci leur ont raconté leurs souvenirs de la Seconde Guerre mondiale, car ils

La Sécurité routière



De nombreux Saint-Georgeais/es nous ont fait part du danger provoqué par les deux-roues, ainsi que des nuisances sonores. De plus, un accident a endeuillé la commune l'année dernière. Les élus ont donc décidé d'organiser une opération de sensibilisation avec la sécurité routière et la préfecture.

Les intervenants ont présenté une série de diapositives à des adolescents accompagnés de leurs parents : les thèmes étaient les équipements du conducteur et du véhicule, un rappel des règles de circulation. L'accent a également été mis sur les sanctions. Après un dialogue de questions - réponses établi entre les jeunes et les intervenants, M. le Maire a conclu le débat sur le vivre ensemble et la prévention liée à la



sécurité routière, en la présence de M. Alain CORS, Cyril MIGNON et Romain ROUAN. Les échanges ont été fructueux, l'opération sera renouvelée, de façon à mettre en avant la prévention plutôt que la sanction. Des stages gratuits encadrés par des professionnels ont également été proposés par la préfecture aux jeunes présents.



PLACES DISPONIBLES

Conseil Municipal
des Jeunes

Tu as entre 10 ans et 17ans et tu souhaites défendre tes idées, représenter tes camarades et agir pour ta commune !

Présente ta candidature pour participer au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Le Conseil Municipal des jeunes sera composé de 15 jeunes maximums pour un mandat de deux ans.

Réunion du Conseil prévue le :

mercredi 8 septembre à 17h00
à la mairie

Comment Postuler ?

- Demander une fiche de candidature par mail accueil.mairie@sgdc17.fr, possibilité de venir la retirer aux heures d'ouvertures de la mairie ou de la télécharger via le site internet de la mairie www.saintgeorgesdescoteaux.fr

Pour tous renseignements vous pouvez contacter

Madame LESPINASSE, Adjointe au Maire au 05.46.92.91.04



Agir pour les jeunes, c'est aussi penser à leur avenir et donc à l'environnement. C'est pourquoi nous avons adhéré à cette association.



L'association « Les Maires pour la Planète » a été créée fin 2020.



L'association se propose de recenser les bonnes pratiques environnementales d'ores et déjà en œuvre dans certaines communes et de les faire largement connaître afin que chacun puisse s'inspirer de celles qui ont fait leur preuve.



Plus de 100 communes ont déjà rejoint le mouvement dont Saint-Georges-des-Coteaux (février 2021).



Saint-Georges-des-Coteaux ainsi que plus de 40 communes étaient présentes à la 1ère rencontre le 10 juillet aux Gonds.

<http://lesmairespourlaplanete.fr/>





Course Marcel Bergereau

organisée par le Bordeaux-Saintes-Cycliste Informations (BSCO). Très belle épreuve. Bravo au président Francis PATRY et à toute son équipe de bénévoles. Tous les résultats sur <http://www.bordeaux-saintes.fr/>



Prélude au festival.

L'abbaye aux dames exporte son festival dans 7 communes de l'agglomération. Le 3 juillet, les Saint-Georgeaises et les Saint-Georgeais ont pu profiter d'une sieste musicale dans le parc de loisirs. En soirée, ils ont pu écouter en direct un groupe saintais, Take the Biscuit, en première partie de la projection sur écran géant d'un concert du festival représenté en 2020.



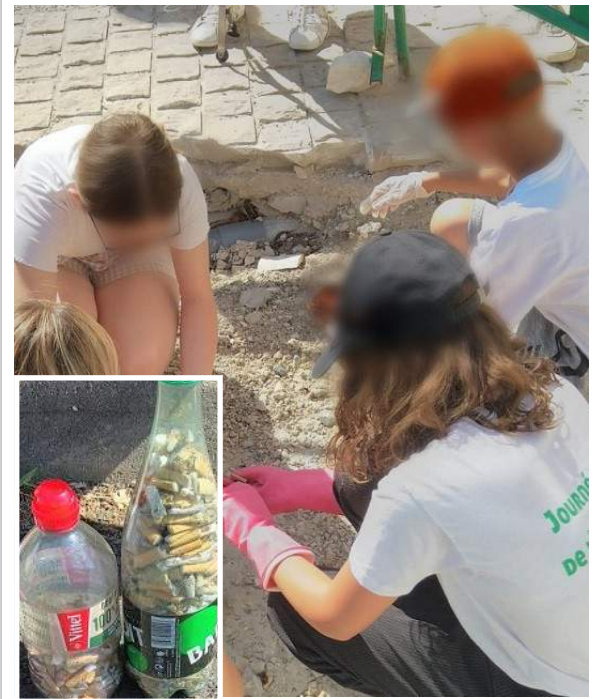
Rencontre avec les habitants. A la Martinière le samedi 26 juin. Echanges fructueux avec les riverains.



Marchés musicaux



M. le Maire à la rencontre des habitants : à l'association Saint-Georges Loisirs, à l'EHPAD Recouvrance à Saintes, à la kermesse de TPE.



Balade écocitoyenne



Chemins de mémoire (voir p. 3)



Stéphanie GÂS remet les récompenses de la course cycliste « Boucles de l'Arnoult »



Engazonnement des terrains de football

L'hydroseeding est une technique qui associe un matériel de projection compact, léger et facile à utiliser avec un mulch en granulés (mélange d'eau de semences et d'engrais) qui permet de réaliser des semis par projection hydraulique rapidement et simplement (engazonnement, prairies fleuries, enherbement ou tout autres végétalisations).

Nous remercions Kevin, notre partenaire de KM Loc Vente (<https://kmlocvente.com/>) qui nous a fait découvrir ce procédé.

Les buts sont immobilisés pour un mois le temps de la germination des semences, mais les footballeurs pourront continuer de jouer dans la largeur des terrains.



**14 juillet
Remise des médailles**



Réfection des allées du parc de loisirs



Avant



Après

Réfection des murets du parc de loisirs



Réfection des courts de tennis



Installation d'un panneau d'information lumineux



Restauration du blason par les artisans locaux



Remplacement des vitres abîmées de l'école élémentaire



Réfection de la cour de l'école maternelle et installation des jeux



Réparation du toit de l'école de musique

L'an deux mil vingt et un, le 28 juin à 19h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Frédéric ROUAN, Maire.

Présents : M. ROUAN Frédéric, Mme LESPINASSE Amanda, M. MIGNON Cyril, Mme SOULA DEL VECCHIO Laetitia, M. TAPON Renaud, Mme LEGRAND Nathalie, M. CORS Alain, M. ROUAN Romain, M. COUTURIER Gérald, Mme GAS Stéphanie, M. BOUCHET Franck, Mme VERGEREAU Carole, Mme WURTZ Marina, M. GLAUDEL Allan, Mme LABROUSSE Cécile (à partir du point n°5), M. CROMPAS Stevens, Mme PATRY Sylvie, M. PÉRONNEAUD Patrick, Mme BONDUEL Nathalie, M. LAURENCEAU Olivier

Excusés avec pouvoir : Mme LOENS Bérangère à M. CROMPAS Stevens
Mme SEGUIN Brigitte à Mme BONDUEL Nathalie
M. TROUVÉ Stéphane à M. PÉRONNEAUD Patrick

Absente : Mme LABROUSSE Cécile (jusqu'au point n°4)

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Franck

M. le Maire déclare le quorum atteint, proclame la validité de la séance et ouvre la séance.

Pour débiter la séance, le Maire souhaite revenir sur l'évènement météorologique du 16 juin 2021 (vent violent et grêle), qui a touché une partie de la commune et tient réitérer tout son soutien aux habitants qui ont subi des dégâts. M. le Maire tient à informer le Conseil Municipal de la réponse de la Préfecture suite aux démarches effectuées pour classer cet évènement en catastrophe naturelle, dont la réponse a été transmise par courrier aux habitants concernés :

"Le dossier "vent cyclonique" transmis sur le logiciel iCatNat, n'est pas recevable. En effet, les dommages causés par les phénomènes de vents violents, de tornades ou de grêle, sont couverts par la garantie tempête-grêle-neige (TGN) prévue par les contrats d'assurance. Les sinistrés n'ont donc pas à faire jouer la garantie catastrophe naturelle pour être indemnisés de ces dommages. Ils seront indemnisés directement par leurs assureurs sur la base de leur contrat d'assurance en dehors de toute reconnaissance catastrophe naturelle.

Les demandes déposées par les communes de métropole victimes de tempêtes au titre des vents cycloniques sont systématiquement rejetées".

M. le Maire précise que ses adjoints les plus proches géographiquement sont allés sur place et ont rendu visite à leurs voisins. M. le Maire s'est aussi rendu sur place en soirée où il a pu échanger avec certains habitants.

Des SMS ou messages Messenger ont été transmis. M. le Maire tient à rappeler que l'équipe municipale reste à la disposition de tous, si besoin.

M. le Maire rend compte des décisions (art. L.2122-22 du CGCT) prises depuis le dernier Conseil municipal :

Décision n°6 du 7 avril 2021 : Le matériel suivant est cédé de gré à gré pour la somme de 400 € chaque : Tracteur-tondeuse ISEKI TMG 18 et broyeur à végétaux tractable LEFA –Europe BR16

Décision n°7 du 6 mai 2021 : La décision n°2-2021 est remplacée par la présente décision en raison de la réception d'une nouvelle proposition pour le **remplacement de la toiture de l'accueil périscolaire**. La demande de subvention, déposée auprès de l'Etat au titre de la DETR sera donc réactualisée avec le nouveau montant. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : Etat (30 %) 3 770 € HT / Autofinancement 8 797 € HT (Total : 12 567 € HT)

Décision n°8 du 18 mai 2021 : Une demande de subvention est adressée au Conseil Départemental dans le cadre de la réduction de l'empreinte carbone, pour l'acquisition d'un **véhicule électrique**. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : Conseil Départemental (20 %) 4 252,96 € HT / Autofinancement 17 011,84 € HT (Total 21 264,80 € HT)

Décision n°9 du 21 mai 2021 : Une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental dans le cadre de la **réhabilitation du gymnase de la salle polyvalente (sol)**. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : Conseil Départemental (25 %) 18 074,52 € HT / Autofinancement 54 223,58 € HT (Total : 72 298,10 € HT).

Décision n°10 du 25 mai 2021 : Une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental dans le cadre de la

réhabilitation des **vestiaires du club de football**. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : Conseil Départemental (25 %) 6 629,91 € HT / Autofinancement 19 889,74 € HT (Total : 26 519,65 € HT)

Décision n°11 du 28 mai 2021 : Une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental dans le cadre de la **réhabilitation du parc de loisirs**. Le plan de financement prévisionnel est le suivant : Conseil Départemental (25 %) 16 261,70 € HT / Autofinancement : 48 785,08 € HT (Total : 65 046,83 € HT)

Décision n°12 du 1^{er} juin 2021 : Une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement sur les Mutations à Titre Onéreux pour des **travaux sur la voirie communale** d'un montant de 10 832,85 € HT. La participation financière du Département sera fonction de l'enveloppe répartie entre les communes ayant déposé des demandes.

Décision n°13 du 3 juin 2021 : Une demande de subvention a été adressée au Conseil Départemental dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie notamment pour la réalisation d'une **étude d'un schéma directeur**. Le plan de financement est établi comme suit : Conseil Départemental 1 787,00 € HT / Autofinancement 7 148,00 € HT (Total : 8 935 € HT)

Décision n°14 du 3 juin 2021 : Une demande de subvention est adressée au Conseil Départemental pour la **réhabilitation de petit patrimoine bâti** typiquement rural. Les travaux seront effectués par une association d'insertion. Le plan de financement est établi comme suit : Conseil Départemental (25%) 2 462,50 € HT / Autofinancement : 7 387,50 € HT (Total : 9 850 € HT)

M. le Maire propose un complément sur le point 7 de l'ordre du jour :

SUBVENTION A DEUX ASSOCIATIONS dans le cadre de l'organisation de courses cyclistes sur notre commune : BSCO (Bordeaux-Saintes Cyclisme Organisation) et Avenir Cycliste de Nieul-les-Saintes.
Il n'y a aucune opposition à cette proposition.

1 . SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Rapporteur : *Alain CORS*

Compte-tenu du vote du budget 2021 et après consultation des organismes bancaires, il est proposé au Conseil Municipal de réaliser un emprunt auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan. Les caractéristiques de cet emprunt de 160 000 € à taux fixe destiné à financer des travaux votés au budget 2021 sont les suivantes :

Montant 160 000,00 €	Taux	Périodicité	Montant échéance	Coût global
Durée : 10 ans	0,670 %	Trimestrielle	4 138,84 €	5 753,77 €
0,670 %	Semestrielle		8 284,38 €	5 887,60 €
0,720 %	Annuelle		16 640,42 €	6 604,18 €
Frais de mise en place du dossier : 200,00 € déduits lors du premier déblocage				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à la majorité, d'autoriser M. le Maire à réaliser auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan un emprunt d'un montant de 160 000 € dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités en 10 années au taux fixe de 0,670% (frais de dossier : 200 €). M. le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

VOTE : Pour : 17 (dont 1 procuration) - Contre : 0

Abstentions : 5 (Mme BONDUEL + 1 procuration, M. LAURENCEAU, M. PÉRONNEAUD + 1 procuration)

2 . ACQUISITION de PARCELLE

Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition foncière, M. le Maire propose d'acquérir la parcelle AP n°214 située dans le centre bourg. Cette parcelle (non viabilisée) jouxtant le parking de l'école élémentaire est située en zone Ua du

PLU. Le propriétaire de cette parcelle de 401 m² souhaite céder vendre au prix de 25 000 € net vendeur. France Domaines a été consulté mais sont considérées réglementaires les seules demandes d'évaluation concernant les projets d'acquisition d'immeubles d'un montant égal ou supérieur à 180 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle AP n°214 au prix de 25 000 € net vendeur et autorise M. le Maire à signer l'acte authentique au nom de la Commune et tout acte afférent à cette acquisition.

3 . DÉCISION MODIFICATIVE n°1

Rapporteur : *Alain CORS*

Afin d'ajuster les prévisions du budget primitif, le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DÉPENSES FONCTIONNEMENT		
Compte	Libellé	Montant (€)
6811-042 Opération d'ordre	Dotation aux amortissements des immobilisations (PLU)	38 345,30
023 Opération d'ordre	Virement à la section d'investissement	- 60 345,30

RECETTES FONCTIONNEMENT		
Compte	Libellé	Montant (€)
775	Produit des cessions	22 000,00

DÉPENSES INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant (€)
2111	Acquisition terrain (AP 214)	27 500
Op°313-2315	Réhabilitation parc loisirs	27 500

RECETTES INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant (€)
024	Produit des cessions	22 000,00
2802-040	Amortissement frais PLU	38 345,30
021 Opération d'ordre	Virement de la section de fonctionnement	- 60 345,30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** à l'unanimité la décision modificative n°1.

4 . AMORTISSEMENTS

Rapporteur : *Alain CORS*

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir sur une année les frais relatifs à l'achat du logiciel de gestion du cimetière et à l'aide financière accordée à la S.E.M.I.S. pour l'aménagement des logements locatifs sociaux en centre bourg. Cet amortissement se fera l'exercice comptable suivant la fin des règlements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, l'amortissement sur une année des frais ci-dessus exposés.

5 . CRÉATION D'UNE RÉGIE « ANIMATIONS / FESTIVITÉS »

Considérant l'avis favorable du Trésorier Municipal, M. le Maire propose de créer une régie municipale de recettes afin d'encaisser les recettes relatives à la fête du melon et autres manifestations et animations communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, la création d'une régie « Animations-festivités ».

6 . TARIFS MUNICIPAUX « ANIMATIONS / FESTIVITÉS »

Dans la perspective des prochaines animations et spectacles, le Maire propose de fixer les tarifs y afférents :

- 1 - Randonnée gourmande de la Fête du Melon : 13€ par adulte / 7€ par enfant
- 2 - Spectacle « La malle aux trésors de Nellie Oleson » (le 15 octobre 2021) : 20 € par adulte et à partir de 15 ans / 13 € pour les moins de 15 ans.

Ce spectacle est mis en scène par Patrick LOUBATIERE sur le thème de la série télévisée *La Petite Maison dans la Prairie* et le western. L'actrice Alison ARNGRIM (Nellie Oleson) sera présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE, à l'unanimité, les tarifs ci-dessus (par un vote différencié).

7 . SUBVENTION ASSOCIATION BORDEAUX-SAINTES CYCLISTE ORGANISATION

M. le Maire fait part que la course cycliste Marcel BERGEREAU aura son départ et son arrivée à Saint-Georges-des-Coteaux le 31 juillet prochain, et que la course cycliste Les boucles de l'Arnoult organisée par l'Avenir cycliste Nieulais traversera la commune le 4 juillet prochain.

M. le Maire propose une subvention de 50 € à l'association organisatrice (Bordeaux-Saintes Cycliste Organisation) et une subvention de 25 € à l'Avenir cycliste Nieulais pour l'octroi d'une prime au gagnant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, l'attribution des subventions proposées ci-dessus.

8 . APPROBATION des COMPTES de la SEMIS 2020

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit émettre un avis sur l'exercice 2020 et donner quitus au mandataire (la SEMIS) pour les comptes de l'exercice de cette période : conformément à la convention (rénovation et construction de 12 logements locatifs sociaux en date du 8 mars 1991) ; conformément à l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ; compte tenu de la garantie d'emprunt apportée par la commune.

Au 31/12/2020, la créance de la commune envers la SEMIS correspond au cumul bénéficiaire des résultats annuels depuis l'origine de l'opération. Ainsi, le solde de l'engagement de la commune envers la SEMIS s'établit comme suit :

Solde créditeur de l'engagement conventionnel au 31/12/2019 : 100 993,36 €
Bénéfice au 31/12/2020 : 4 031,70 €
Solde créditeur de l'engagement conventionnel au 31/12/2020 : 105 025,06 €
Résultat 2020 opération 156 (rue du parc) : 32 371,22 €
Solde des encours d'emprunts au 31/12/2020 : 185 356,03 €

Ces opérations sont conduites aux risques financiers de la commune. Considérant que la S.E.M.I.S a transmis à la commune le rapport général sur les comptes de l'exercice 2019 concernant les opérations réalisées sur la commune ; Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant l'exercice écoulé (2019) et décide de donner quitus du bilan présenté.

Considérant que la S.E.M.I.S a transmis à la commune le rapport général sur les comptes de l'exercice 2020 concernant les opérations réalisées sur la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable concernant l'exercice 2020 et décide de donner quitus du bilan présenté.

9 . REVALORISATION des CHÈQUES DEJEUNER

Considérant que la valeur faciale (5€) des chèques déjeuner n'a pas évolué depuis 2001 de même que la répartition financière (50% commune / 50% agents), M. le Maire propose la revalorisation suivante :

Valeur faciale des chèques déjeuner : 6€

Répartition financière : 60% commune / 40% agents et ce, à compter du 01/09/2021.

Ainsi, les agents bénéficieraient d'un chèque d'une valeur supérieur avec une participation moindre.

M. le Maire précise que cette revalorisation fait partie des décisions de fond prise en faveur des agents municipaux et que c'est un vrai choix politique. Elle vient compléter une série de mesure notamment la revalorisation du régime indemnitaire, revalorisé à compter du 01/01/2021 par délibération du 12/11/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, la proposition de revalorisation des chèques déjeuner ainsi que la nouvelle répartition financière.

10 . MODIFICATION STATUTAIRE du SYNDICAT de la VOIRIE

M. le Maire expose que par délibération du 31 Mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres. Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Les éléments principaux des statuts ont été exposés (disponibles en mairie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la modification statutaire du Syndicat Départemental de la Voirie.

11 . CONVENTION d'AUTORISATION pour PASSAGE de CANALISATION

Rapporteur : *Cyril MIGNON*

Dans le cadre de l'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales dans le hameau des Réaux, l'avis du Conseil Municipal est sollicité pour la création d'un réseau enterré par la pose d'une canalisation PVC de 250 mm d'une longueur de 25 mètres sur des parcelles privées (ZR 125, 126 et 156).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire, à l'unanimité, à signer la convention relative à la pose de canalisations en terrain privé aux Réaux.

12 . CRITÈRES d'INCORPORATION des VOIES PRIVÉES dans le DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : *Cyril MIGNON*

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer des critères pour l'incorporation des voies privées (lotissement) dans le domaine public communal suite aux travaux de la commission Urbanisme, habitat, voirie et réseaux divers (dont a pris connaissance le Conseil Municipal).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, les critères d'incorporation des voies privées dans le domaine.

13 . NOUVEL ADRESSAGE

Compte-tenu de la demande d'un administré, le Maire propose la création d'un nouveau numéro soit le n°7 Chemin du Logis (en complément du n°5).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité, la création du nouvel adressage ci-dessus exposé.

14 . CRÉATION d'UN CONSEIL MUNICIPAL des JEUNES

Rapporteur : *Amanda LESPINASSE*

M. le Maire propose la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à compter de la rentrée scolaire prochaine. Le CMJ est une instance municipale visant à favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie. Cette instance sera composée de 15 jeunes (maximum) âgés de 10 à 17 ans pour un mandat limité, ceux-ci pourront proposer des idées nouvelles en tenant compte des attentes collectives. Un règlement pour le fonctionnement du CMJ sera élaboré avec les jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

15 . INFORMATIONS DIVERSES**- PLUI :**

Le transfert de la compétence documents d'urbanisme des communes à la CdA s'est fait au 1^{er} janvier 2020. Depuis, les élus de la CdA se sont engagés dans une démarche commune : celle de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce travail ambitieux mobilisera les 36 communes sur les prochaines années de cette mandature. Il s'agit de bâtir un projet d'ensemble, cohérent et solidaire au sein du quel chacune des communes de l'Agglomération s'inscrit, tout en préservant ses spécificités.

L'exécutif de la CdA s'était engagé à travailler une charte de gouvernance dès le début du nouveau mandat avec les élus de l'ensemble des communes. Elle est en cours et elle sera présentée prochainement à tous les conseillers municipaux. Cette charte est le fruit des propositions formulées par les Maires et adjoints à l'urbanisme des 36 communes. Elle a pour but d'organiser les modalités de travail et de décision tout au long de l'élaboration du PLUi.

- Aides économiques de la CDA :

Plan de soutien à la relance de l'activité des entreprises de la CDA de Saintes (500 000€) - 3 aides :

- Fonds d'aide exceptionnel à la trésorerie des entreprises,
- Fonds d'aide exceptionnel aux animations commerciales pour la relance des commerces,
- Création d'un dispositif d'aide – bon d'achat de 20€. 337 bons d'achat de 20 € (1 par foyer) sont à la disposition des habitants de St Georges des Coteaux. Le détail des aides se trouve sur le site de la CdA de Saintes.

- Désignation des élus dans les instances :

- Dans le cadre de la composition du groupe de travail CDA "conseillers numériques", il a fallu désigner un élu à l'inclusion numérique au sein du Conseil municipal : Désignation de M. Romain ROUAN
- Désignation pour la Commission Cybersécurité à Soluris : M. Romain ROUAN

- Conseillers numériques :

M. le Maire fait part qu'il existe deux dispositifs :

- Un dispositif par le Département de la Charente-Maritime,
- Un dispositif par la CdA : 2 Conseillers Numériques CDA à partir d'octobre 2021.

Il s'agit d'un accompagnement à l'autonomie numérique et donc destiné à un public en difficulté avec le numérique. Le territoire de la CdA (hors Saintes) sera couvert par deux Conseillers Numériques
Les conseillers pourront commencer leurs permanences auprès des usagers à compter du 11 octobre. Une rotation par ½ journée est prévue sur chaque commune sur une période de 2 semaines afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Point travaux :

Rapporteur : Renaud TAPON

- 1/ Réfection courts de tennis : Programmée en Juillet
- 2/ Panneau d'information lumineux Infoville : En cours pour une mise en service le 12 juillet
- 3/ Etage de la Mairie: En attente du retour de la déclaration préalable de travaux
- 4/ Nouvelles alarmes de la mairie et de l'Espace Multipôles : En service
- 5/ Buts du terrain de foot : Ré-engazonnement (par système de projection) le 30 juin, les buts seront condamnés durant un mois
- 6/ Petit patrimoine : En attente de la signature de la convention entre le commune et le SAS pour la rénovation du petit patrimoine au sein de l'espace mis à disposition du poulailler collectif (réunion le 9 septembre)
- 7/ Parc de loisirs: Réfection des allées en cours ; rendez-vous avec le CAUE le 30 juin pour le traitement global du parc (liaison avec le City Stade, réfection des bassins...), une réflexion sur ce projet sera menée avec un groupe de travail
La première réunion groupe de travail du parc composé d'élus et d'habitants a eu lieu directement au parc. Un lien est en train d'être étudié entre le city stade et le parc de loisirs. La prochaine rencontre du groupe aura lieu en septembre.
- 8/ Logement SEMIS: Les grilles sont en cours de galvanisation et seront posées juillet
- 9/ École maternelle : Travaux de réfection de la cour programmés du 12 juillet au 20 août
- 10/ École élémentaire : Le changement des vitrages se fera courant juillet
- 11/ Accueil périscolaire: La réfection de la toiture est prévue courant juillet
- 12/ Salle polyvalente : Réparation des treuils de désenfumage les 5 et 6 juillet
- 13/ Les travaux pour le changement du revêtement de sol du gymnase sont commandés, la date de début des travaux n'est pas encore arrêtée

14/ Le dernier trimestre 2021 verra le début des travaux de rénovation totale des sanitaires (une nouvelle consultation a été réalisée suite à un marché déclaré infructueux)

15/ Vestiaires foot : Les travaux de rénovation seront réalisés vacances de la Toussaint

- Vente de terrains :

L'avis de France DOMAINES a été sollicité pour la cession de deux terrains municipaux (pour partie), à ce jour, cette estimation est toujours en attente.

- Contentieux urbanisme :

Le Maire fait part de deux contentieux liés au droit des sols :

◇ Relais Free Mobile :

- ◇ Une demande de l'opérateur de construction d'une station relais téléphonique mobile composée d'un pylône de 39 m accueillants 3 antennes panneaux et 2 antennes FH, ainsi que des modules techniques gris à créer au sol en limite de parcelle.
- ◇ Arrêté du 12 mars 2021, le Maire a fait opposition à la déclaration préalable de travaux déposée par la société FREE MOBILE pour des questions de hauteur et d'insertion dans le paysage.
- ◇ La société FREE MOBILE a demandé la suspension de l'exécution de cette décision.
- ◇ Suspension de l'arrêté du 12 mars 2021 par lequel le Maire s'est opposé à la déclaration préalable de travaux déposée par la société FREE MOBILE 23 décembre 2020, en vue de la construction d'une station relais téléphonique mobile, sur les parcelles ZP11 et ZP 233.
- ◇ Free Mobile a mis en avant la condition d'urgence pour la couverture du territoire national par les réseaux de téléphonie mobile, qui doit remplir ses engagements envers l'Etat.
- ◇ Après échange avec l'avocat de la commune, le Maire a procédé au retrait de la décision et ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de FREE MOBILE car les jurisprudences montrent que ce type de demande de suspension gagne à chaque fois. L'avocat de la commune conclut au non-lieu de statuer.

◇ Permis de construire maison habitation :

Le Préfet demande au Tribunal Administratif de bien vouloir prononcer l'annulation d'un arrêté du maire accordant le permis de construire une maison d'habitation sur une parcelle classée en zone agricole au PLU. Ce dossier étant en cours de traitement, M. le Maire précise qu'il n'est pas possible d'en dire plus pour le moment.

- Point RH :

- Médiathèque : Un agent a été recruté le 5 mai dernier pour 6 mois à raison de 20h/hebdo (en contrat aidé par l'État). Cet agent effectue 14h/hebdo à la médiathèque pour compenser la diminution du temps de travail de la responsable (à temps partiel pour 6 mois à compter du 27 avril) et 6h au secrétariat de mairie (notamment pour l'archivage). L'État participe à hauteur de 65% sur la base de 20h/hebdo).
- Service technique : Le contrat aidé d'un agent technique fait l'objet d'un renouvellement pour un an avec une prise en charge financière par l'État de 45 % (sur la base de 20h hebdo). Le complément de 8h/hebdo est pris en charge par la commune.
- Médailles d'honneur : La médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (promotion du 14 juillet) sera remise à 4 agents lors d'une cérémonie le 10 septembre prochain.

Conseil d'école élémentaire :

- Effectifs : Pour la rentrée scolaire 2021, les effectifs prévisionnels sont de 148 élèves soit : 23 CP, 42 CE1, 25 CE2, 26 CM1, 32 CM2 (- 12 élèves par rapport à la précédente rentrée)
- Souvenir scolaire : Un livre BD « La Charente-Maritime, une histoire entre terre et mer » avec une dédicace du Maire a été offert à tous les élèves de CM2 en souvenir de la scolarité à l'école élémentaire
- Médiathèque : L'équipe enseignante demande plus de séances d'accueil à la médiathèque soit 11 séances (de 45 mn) par classe. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande

- Sport : Le Projet 2024 porté par la CDA est destiné à promouvoir le sport à l'école afin de mettre en avant les valeurs de l'Olympisme, le matériel sera fourni par la CDA.

Conseil d'école maternelle :

- Effectifs : Le prévisionnel est de 70 élèves soit : 22 en PS, 27 en MS et 21 en GS.
- Accueil périscolaire : Dans le cadre du protocole sanitaire, les parents d'élèves étaient satisfaits de l'accueil de leurs enfants dans les locaux de l'école maternelle. Cependant, lorsque la crise sanitaire sera passée, les enfants retourneront dans les locaux de l'accueil périscolaire, ces derniers étant adaptés à ce type d'accueil.
- Projet aménagement groupe scolaire : La pré-étude sera présentée au Conseil Municipal à l'automne prochain. L'équipe enseignante a été associée en amont à ce projet lors de deux réunions.

- Médiathèque :

Rapporteur : *Laëtizia SOULA DEL VECCHIO*

Le bilan de l'année 2020 pour la médiathèque est présenté au Conseil Municipal. Cependant, il est rappelé qu'en raison du contexte sanitaire particulier, la médiathèque n'a pas pu avoir un fonctionnement habituel. Les éléments détaillés de ce bilan sont à la disposition des habitants.

- CCAS :

Rapporteur : *Amanda LESPINASSE*

Prix du civisme : Le vendredi 2 juillet aura lieu, à l'école élémentaire, une cérémonie récompensant les enfants ayant participé à l'échange de courriers avec des personnes âgées isolées. Ce prix collectif du civisme pour la jeunesse sera remis en présence de Mme la Sous-Préfète, de l'inspectrice de l'Éducation Nationale, du Maire, des élus communaux, des enfants et de leurs parents. Les enfants avaient été reçus en mairie le 25 mai dernier et un livre leur avait été remis.

- Logements sociaux SEMIS :

Rapporteur : *Amanda LESPINASSE*

Logements SEMIS : Les huit nouveaux logements locatifs sociaux ont tous été attribués, le dernier emménagement aura lieu le 2 juillet.

- Retours sur les Rencontres Citoyennes :

M. le Maire fait un retour sur les trois rencontres avec les habitants :

Ces rencontres ont été très appréciées par les habitants. Des échanges ont eu lieu concernant les soucis et les problématiques de chaque quartier et hameau.

Les points récurrents sont : Sécurité routière, état des routes, entretien des fossés.

Concernant la sécurité routière, le Maire précise que des démarches ont été effectuées depuis juin 2020 avec le Département. La municipalité est toujours en attente du retour du diagnostic, du comptage véhicules et relevé de vitesse ainsi que des aménagements proposés par le Conseil Départemental.

Le samedi 17 juillet, une animation de prévention et de sensibilisation (« sécurité » et « vivre ensemble ») en direction des 2 roues motorisées (parents et enfants) sera proposée par la commune en partenariat avec la Préfecture. L'année prochaine une journée entière y sera consacrée.

- Animations de l'été :

Rapporteur : *Nathalie LEGRAND*

- Concerts : samedi 3 juillet, en partenariat avec l'Abbaye aux Dames (Siestes sonores - Groupe Take the biscuit-Rediffusion concert de mélodies françaises par Lucile RICHARDOT). Entrée gratuite. Possibilité de restauration sur place.
- Courses Cyclistes : 4 juillet « Les Boucles de l'Arnoult » et 31 juillet « Marcel BERGEREAU ».
- Marché : Tous les vendredis en juillet-août avec animation musicale les 9 et 23 juillet et le 6 août
- Fête du melon les 21 et 22 août / Forum des associations : dimanche 5 septembre.

- Remerciements :

- L'AMF 06 et les communes du Sud-Est de la France ayant subi la tempête « Alex » remercient le Conseil Municipal pour l'aide de 500 € qui leur a été accordée.

- M. le Maire remercie toutes les personnes ayant participé au bon déroulement des élections régionales et départementales.

Infos :**Allocations et aides aux personnes âgées**

Une personne âgée peut bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie à partir de 60 ans (Apa) en cas de perte d'autonomie, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées à partir de 65 ans (Aspa) si elle a de faibles revenus, de l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi) si elle est invalide et n'a pas atteint l'âge légal de départ à la retraite. Des aides sociales peuvent aussi lui être proposées.

Pour toutes ces démarches le CCAS vous accompagne

Accueil aux heures d'ouverture de la mairie Tél. 05.46.92.91.04 accueil.mairie@sgdc17.fr

**Aide aux devoirs :**

Nous accueillons les collégiens et les lycéens ayant des difficultés d'accès à d'autres programmes d'aides aux devoirs, à la médiathèque durant les heures d'ouverture au public. Cette aide aux devoirs se fera grâce à l'intervention de bénévoles. **Elle est gratuite !**

Si vous êtes intéressés et motivés, contacter la mairie accueil.mairie@sgdc.fr nous vous mettrons en contact avec nos bénévoles.

Si vous êtes disponibles et que vous souhaitez aider bénévolement les élèves, faites-vous connaître auprès du CCAS.



Construire ensemble les communes de demain

Dans chaque bulletin, nous vous présentons une des mesures que nous avons choisi de mettre en place pendant la campagne électorale. Dans ce numéro, nous avons choisi la mesure n°1 : se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).

Ainsi, vous allez découvrir notre nouveau véhicule communal électrique ; nous avons fait appel aux artisans locaux pour les paniers des anciens ; l'entreprise Panel Pub a installé le panneau d'informations lumineux à led ; c'est aussi Panel Pub et Abigaïl Llorente qui ont rénové le blason de la commune (voir p. 13, NDLR). Enfin, nous faisons appel pour nos travaux aux entreprises locales telles que Sardain Electricité Services ou M. Bouchet (électricien), M. NEAU (serrurier), M. ROY (plombier), Clinic auto ...

Événement

**Nellie Oleson à
Saint-Georges-des-Coteaux le
15 octobre à l'Espace Multipôles**

Alison Arngrim, mythique Nellie Oleson de *La Petite Maison dans la Prairie*, débarque à Saint-Georges-des-Coteaux le **15 octobre à 20h30** ! Elle repart en tournée avec Patrick Loubatière, metteur en scène et écrivain. Leur tout dernier spectacle *La Malle aux trésors de Nellie Oleson* n'aura que 7 représentations en 2021, en France, après plus d'un an d'absence !

Quid de ce spectacle sur la série télévisée ?

- Un show de 2h en français qui n'est pas destiné qu'aux purs fans de *La Petite Maison dans la Prairie*, mais à ceux qui auront envie de s'y replonger le temps d'une soirée.
- Humour, émotions, anecdotes, partage et convivialité y seront les maîtres-mots !

Une journée sous le signe du western, des cow-boys et de Charles Ingalls... !

- Vous pouvez venir costumés comme Laura ou M. Edwards : n'oubliez pas votre chapeau !
- Quelques surprises auront lieu en fin de journée aux abords de l'Espace Multipôles, sous réserve des restrictions sanitaires en vigueur.
- La maquettiste Danielle Breton Martissou, spécialiste de la série, sera avec nous pour vous présenter ses maquettes des lieux de tournage !
- Séances de dédicaces et de photographies avec Alison Arngrim et Patrick Loubatière à l'issue du spectacle.

Comment réserver ses places ?

- Envoyez un mail à accueil.mairie@sgdc17.fr et appelez le 05.46.92.91.04 pour réserver vos places. Merci de bien vouloir préciser ces informations : prénom, nom, adresse mail, numéro de téléphone, lieu d'habitation et nombre de places adultes et enfants.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter

Monsieur Romain ROUAN, Conseiller Municipal délégué à l'information,
au 06.48.58.03.70.



Déjà 100 places réservées !

La municipalité de Saint-Georges-des-Coteaux présente

**La malle aux trésors de
NELLIE OLESON**

SPECTACLE HUMORISTIQUE
D'ALISON ARNGRIM ET PATRICK LOUBATIÈRE

En français !

La COMÉDIENNE de
*La Petite Maison
Dans La Prairie*

à SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX
Vendredi 15 Octobre 2021 - 20h30

Dédicaces et Photos à l'Issue du Spectacle !
Renseignements / Réservations : 06 48 58 03 70
Espace Multipôles - 9 Rue du Parc - 17810 Saint-Georges-des-Coteaux
www.alison-arngrim.com

20€ : adultes

13€ : moins de 15 ans

Programme de la médiathèque

Vendredi 24 septembre à 18h

*Isi & Là (Cie Isl)**[Tout public. Durée : 50min]*

Duo clownesque et musical avec Eric Mimeau et Matthieu Simon.
Offert grâce au soutien du Département de la Charente-Maritime.
Crédit photo : Compagnie I.si.



Vendredi 19 novembre à 20h

*Fascheux matins**(Cie Coyote Minute)**Pour ados/adultes.**Durée : 1h*

Théâtre avec Bruno Soulet, librement inspiré de *Matin brun* de F. Pavloff et *Monsieur Monde* de J-M Ribes.

Crédit photo : Coyote Minute



Samedi 4 décembre à 17h

*Un tantinet givré (Cie OTomPoTom)**[Dès 5 ans. Durée : 55min]*

Un conte musical proposé par Julia Douny et Wilfrid Schopp.

Crédit photo : Pascal Thomsen



Tous les spectacles de la médiathèque sont gratuits, mais le nombre de places étant limité, la réservation est obligatoire

Médiathèque de Saint-Georges-des-Coteaux
05 46 90 41 40 biblio.sgdc@orange.fr

OCTOBRE ROSE



Vendredi 1er Octobre : marché rose

Vendredi 1er octobre

Vernissage de l'exposition " Portraits " à la médiathèque

Lancement du concours du plus beau chapeau

Présentation à la médiathèque

Vendredi 1er octobre

Spectacle « Les Fées'les »
20 h 00, petite salle polyvalente
Tarif : au chapeau

Dimanche 10 octobre

Randonnée pédestre rose

Samedi 23 octobre

Défilé des chapeaux concurrents et remise des prix à la médiathèque

Flash Mob à la médiathèque en partenariat avec AAP

Flyer à suivre

EXPOSITIONS

« **Polar au féminin** » du 1er au 30 septembre, 12 rencontres avec des auteures de romans policiers.

« **Portraits** » du 2 au 23 octobre, dans le cadre d'*Octobre rose* (campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein).

A noter que tous les ateliers à la médiathèque sont **gratuits**. La réservation est obligatoire (le nombre de places est limité).

HISTOIRES & CIE - *Moins de 3 ans. Durée : 20min*

Accompagnez vos tout-petits à la médiathèque pour écouter histoires et comptines, pour regarder ensemble les livres et choisir ceux que vous emprunterez.

Vendredis 1^{er} et 8 octobre à 10h30

Vendredis 29 octobre et 5 novembre à 10h30

Vendredis 26 novembre et 10 décembre à 10h30

CLUB LECTURE [ADO] - *Pour collégiens. Durée : 1h*

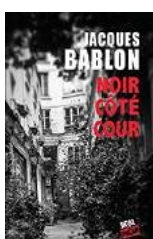
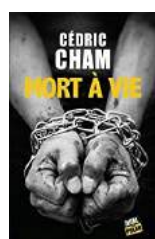
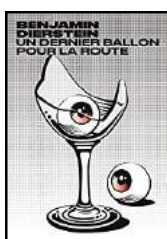
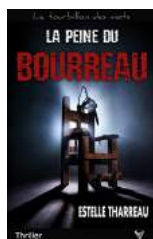
Mercredi 22 septembre à 14h le rendez-vous mensuel des collégiens pour discuter, partager, s'échanger !

CLUB LECTURE [ADULTES] - *Pour adultes. Durée : 1h*

Mercredis 15 septembre et 17 novembre à 18h

Vous recherchez des idées de lecture ? Vous avez envie de partager vos coups de cœur ? Rejoignez-nous.

Mercredi 13 octobre à 18h Election du *Prix du Roman Noir* : les lecteurs participants votent pour le meilleur livre de la sélection 2021 (dans le cadre du Festival Polar du 15 au 17 octobre à Cognac).



Mercredi 29 septembre à 18h Election du *Prix des lecteurs* (des Littératures Européennes de Cognac) : les participants votent pour le meilleur de la sélection allemande.



JEUX D'ÉCRITURE CRÉATIVE - *Pour adultes. Durée : 1h30*

Mardi 14 septembre à 18h

Un atelier d'écriture pour jouer avec les mots, libérer son imaginaire et exercer sa plume dans la convivialité.

ATELIERS INFORMATIQUES - *Pour adultes. Durée : 1h30*

Des séances d'initiation pour vos premiers pas en informatique. Les jeudis à 9h (selon programme).

Contact Médiathèque

1 chemin du Logis à St Georges des Coteaux - ☎ 05 46 90 41 40 - ✉ biblio.sgdc@orange.fr
Suivez-nous sur Facebook



Atelier d'Art Marthe Castagneyrol

Après la très belle exposition sur « l'Art-bre » à la papeterie Peiro Caillaud au mois de juin, une participation au Salon du Val d'Arnoût du 23 juillet au 05 août, une nouvelle année va s'ouvrir à nous pour de nouvelles créations, découvertes, explorations des arts graphiques ou visuels, avec de nouveaux projets à réaliser.

Nous avons également participé à l'information sur le régime alimentaire des poules de l'association « Roule ma Poule » de Saint Georges des Coteaux, avec des illustrations par les jeunes adhérents de l'atelier.

Les ateliers ont lieu mercredi, à différentes heures, suivant l'âge des enfants, vendredi de 17h à 19h, samedi matin de 10h à 12h.

Les jeunes talents peuvent découvrir toutes sortes de techniques, de l'encre et l'aquarelle, à la peinture acrylique, fusain, sanguine, crayon ou pastel sec, mais aussi à l'Histoire de l'Art, qui participe à la construction culturelle individuelle et collective.

Nous accueillons les artistes en devenir à partir de la grande section de maternelle.

Quand les temps et le contexte sanitaire le permettent, nous visitons également des musées ou lieux historiques.

Pour tout essai, ou renseignements, contactez-nous l'adresse as-aaamc@orange.fr ou par téléphone, directement auprès de l'animatrice : **06 86 93 61 94**



Avenir Saint-Georgeais

Une activité physique Un club



Septembre, le mois de la reprise des activités.

Pour beaucoup d'entre nous, les vacances sont terminées, les petits enfants ont repris l'école, nous sommes enfin libres.

Pour tous les retraités, pour tous les nouveaux arrivants, pour tous ceux qui souhaitent pratiquer une activité physique en club, c'est le moment d'adhérer.

Vous aimez marcher :

- Rejoignez-nous le mardi à 8 h 30 sur le parking de l'espace multipôles.

Vous aimez faire du vélo :

- Rejoignez-nous le jeudi à 8 h 30 sur le parking de l'espace multipôle.

Les avantages :

- Maintenir une bonne forme physique,
- Développer des liens sociaux,
- Créer de nouvelles amitiés.

Pour nous rejoindre :

Président : Daniel Hapiot - 06.76.76.36.48

Courriel : avenirsaintgeorgeais@laposte.net

Webmestre : pat.aumon@espritequipe.org

Blog : <http://www.espritequipe.org>

Société de chasse « La Hase » Saint-Georgeaise

**Amis chasseurs, Amoureux de la Nature.**

L'heure de la rentrée a sonné pour nos amis chasseurs qui vont entamer une nouvelle saison cynégétique le 12 septembre 2021.

A l'issue de notre assemblée générale du vendredi 25 juin 2021, notre Conseil d'administration reste inchangé.

Président : Luigi BELLO

Vice-Président : Daniel PERIN

Secrétaire : Frédéric CARON

Trésorière : Gisèle BELLO

Membres : Jean-Luc BALANGER – Michel JOURDAIN – Jean-Louis MACHEFERT – Dominique NICOLAS – Jean-Pierre THAUNAY.

Commission cynégétique : Jannick BILLAMONT – Jacques CAMESCASSE.

Nous vous informons que la permanence de remise des cartes de sociétaires se tiendra le :

Samedi 11 septembre 2021 de 14h00 à 18h00 à la Halte Loisirs de St Georges des Coteaux.

Comme chaque saison, notre plan de chasse "grand gibier", nécessitera la participation de volontaires avec "Timbre grand gibier", n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Nous vous rappelons les habituelles règles de sécurité, respect des récoltes, des quotas ainsi que dates d'ouverture et fermeture des espèces, et heures d'ouverture et fermeture de la chasse. Enfin consultez bien vos documents de rentrée. Nous constatons régulièrement que certains d'entre vous ne prennent pas la peine de consulter le règlement intérieur.

La campagne St-Georgeaise n'est pas l'apanage des chasseurs, merci d'en respecter les autres usagers et de rester courtois à leur égard.

Bonne ouverture et bonne saison de chasse à tous.

Le Président.

Luigi BELLO.

Association Sportive et Culturelle

La situation sanitaire évolue toujours et « les jours heureux » ne sont pas encore en vue.

Lorsque le championnat de tennis de table reprendra, (le premier week-end d'octobre) il faudra donc que chaque joueur présente un pass sanitaire pour pouvoir intégrer une équipe. Cela va poser de sérieux

problèmes car certains ne seront pas à jour et d'autres sont toujours réfractaires à la vaccination. En conséquence nous ne savons pas combien d'équipes participeront au championnat départemental.

L'avenir pongiste s'annonce difficile mais il faut rester optimiste.

Le président,

MAGNE Jean-Jacques

Les Toiles de St Georges



[Cette photo](#) par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA-NC](#)

La période délicate que nous traversons représente des épreuves pour bon nombre d'entre nous. L'association « Les Toiles de St Georges » a suspendu ses cours par obligations sanitaires. Désormais, dans le respect des gestes barrières et des mesures imposées, l'Association souhaite à nouveau reprendre ses activités (cours de dessin et peinture). Elle invite adolescents, adultes, débutants ou peintres confirmés à la rejoindre.

La reprise des cours sauf modifications imposées par les règles préfectorales ou municipales, est fixée au :

mardi 14 septembre 2021 à 14h
Halte de Loisirs – salle des Tonnelles

Nos séances de 2h30 se feront les : MARDI & JEUDI (hors vacances scolaires)

MARDI : 14h00 / 16h30	19h 00 / 21h30
JEUDI : 14h00 / 16h30	17h00 / 19h30



[Cette photo](#) par Auteur inconnu est soumise à la licence [CC BY-SA](#)

Les inscriptions s'effectuent :

- Par le net kimpegalerie@gmail.com
- Par courrier : 07, rue des Davids – 17810 st Georges des Coteaux
- A la halte de loisirs lors de la reprise des cours ou durant l'ensemble du trimestre.

Pour tout débutant, prêt de matériel sur trois séances.

L'animateur peut être joint par tel au 06 63 44 92 55.

Dans l'attente de vous revoir ou de vous rencontrer, artistiquement vôtre.

Danielle KIMPE

Présidente de l'association « Les toiles de St Georges »





Théâtre Ô Vert

On a joué !

La saison 2020-2021 avait bien débuté : 6 primaires étaient là, ainsi que 11 collégiennes motivées.

Toutes et tous étaient repartis enthousiastes pour jouer des histoires. Mais, comme la saison passée, nous avons dû poursuivre, en partie, en visio, pour garder le lien. Ce qui a marché puisque durant cette période, les groupes ont monté des spectacles de Noël (des textes de chansons théâtralisés) que nous avons enregistrés par visio et envoyés ensuite aux familles. Puis nous avons fait germer les histoires que les primaires ont ensuite travaillées lorsqu'ils se sont retrouvés, à 4. Le groupe des collégiennes est resté soudé et nous avons pu travailler la scène du balcon de Roméo et Juliette et ses différentes versions. Enfin, fin juin, en petit comité et seulement pour la famille, tout le monde a pu présenter son travail sur scène (après deux années sans voir le public). Et ce fut une véritable joie d'y aboutir et de retrouver les sensations que procure la scène. Autant pour le public que pour les artistes en herbe.

Pour rappel, L'association Théâtre Ô Vert a pour but de faire découvrir le théâtre par la pratique. Vous pouvez toujours rejoindre un des groupes, si vous êtes intéressé-e-s à la rentrée.

Si l'opportunité de monter un groupe adulte se présente, l'association est prête à cette idée.

Pour info voici nos créneaux horaires si vous souhaitez venir :

Les Ateliers Théâtre Enfant à Saint Georges des Coteaux, Halte de Loisirs – salle des Tonnelles :

LE Mercredi de 17h15 à 18h15 pour les 7-10 ANS (primaires).

LE Mercredi de 18h15 à 19h45 pour les 11-16 ANS (collégiens et plus).

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS

ASSOCIATION THÉÂTR'Ô VERT

Damien Pagot : 06.82.73.59.82 - theatrovert@orange.fr

www.theatrovert.fr // facebook.com/theatrovert17



Danse de salon

Cours de danses de Salon et danses Latines en Solo ,

Salle Multipôles tous les mardis et mercredis soirs ,

Reprise de cours mardi 14 septembre



Tai-chi-chuan

« La vie est une succession de changements naturels. » Lao Tseu.

Que de changements encore l'année passée avec la mise en place de cours en visio, le dédoublement de cours, les ajustements des activités proposées... Ainsi, nous avons pu continuer à pratiquer dans le respect des contraintes sanitaires, pour le plus grand bonheur de nos adhérents.

Le Taichi Chuan est à la fois un art martial chinois, une technique de santé et un art de longue vie.

Sa pratique vise entre autres à améliorer notre souplesse, à entretenir et renforcer en douceur tout notre corps pour conserver plus longtemps une meilleure santé physique, mentale et spirituelle.

Cette pratique est accessible à toutes et à tous.

Les cours ont lieu en extérieur de préférence et sinon dans la petite salle du Gymnase de Saint-Georges-des-Coteaux :

- le lundi 18h30 - 19h30 débutants
19h30 – 20h30 confirmés
- le jeudi 10h15 – 11h15 (à confirmer début septembre).



Tarifs :

Adhésion : 25 €

Cotisation : 65€ le trimestre / 175€ à l'année

Reprise des activités à partir du 8 septembre 2021

Cours d'essai et inscription possibles toute l'année

Site web : <http://ungesteversoi.fr/>

Contact : Cyril FRESNE 06 16 70 64 23



Tous Pour l'École



Malgré une année scolaire 2020/2021 perturbée par la crise sanitaire, l'association « Tous pour l'école » a tenté de s'adapter pour obtenir des bénéfices pour les écoles de Saint Georges des Coteaux

Les manifestations qui avaient été prévues lors de l'Assemblée Générale n'ont pas pu être maintenues, donc elles ont été annulées ou remplacées par d'autres événements en compensation.

Halloween, le marché de Noël, le bal des crêpes, la bourse de l'enfance de mars ont été annulées à cause du protocole sanitaire ou du covid-19.

Les événements de remplacement ou maintenus sont les ventes de chocolat de Noël, de gâteaux, la tombola des rois, des plantes, des sacs / cabas.

Une kermesse en guise de fête de l'école a eu lieu le vendredi 2 juillet et a fait le bonheur des enfants.

Les enfants ont pu faire une sortie scolaire par classe en juin grâce aux bénéfices des manifestations de l'année 2019/2020. TPE a participé au financement de la sortie au Zoo odyssee, à l'abbaye de Fontduche.

Tous pour l'école prévoit des manifestations pour après la rentrée scolaire mais sous réserve d'être maintenues avec la crise sanitaire :

- Bourse de l'enfance le 19 septembre
- Bal d'halloween le 16 octobre
- Le marché de Noël en décembre

Il y aura, en octobre, notre Assemblée Générale qui fera un récapitulatif financier et événementiel où vous êtes conviés pour avoir des renseignements sur l'association, entrer dans le bureau, partager vos idées, devenir membre du CA ou bénévole, et poser toutes vos questions. N'hésitez pas à nous contacter et/ou à nous rejoindre pour soutenir l'association et avoir des bénéfices pour les écoles. MERCI.

Continuez à prendre soin de vous, à respecter les gestes barrières

Tous Pour L'École, 1 rue des écoles,
17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX,
Tél. : 07.69.28.65.77,

<https://www.facebook.com/touspourlecole17810>,
ass.tpe@gmail.com.



AAP



ÉCOLE de MUSIQUE, DANSE & ANGLAIS

aap17810.fr

En cette nouvelle rentrée, nous espérons « un retour à la normale » et pouvoir de nouveau vous proposer nos activités. Vous nous avez manqué !

Chorale adultes (Manuel Audigé, chef de chœur)	Lundi de 20h à 22h
Saxo, Clarinette, Flûte à bec (professeur : Manuel Audigé)	Lundi et vendredi
Violon (professeur : Benjamin Cloutour)	Mardi
Flûte (professeur : Didier Levêque)	Mercredi et vendredi
Piano, Batterie (professeur : Véronique Romenteau)	Mercredi
Guitare (professeur : Eric Devainon)	Lundi et mardi
Éveil à la musique (professeur : Benjamin Cloutour)	Mardi de 16h45 à 17h15
Orchestre d'harmonie (Manuel Audigé, chef d'orchestre)	Lundi de 18h45 à 20h
Chorale enfants NOUVELLE ACTIVITE	Mercredi de 17h30 à 18h30
Ensemble de guitares : Mardi	Ensemble de Violon : Mardi

HIP-HOP (professeur en cours de recrutement) Cours le Mercredi



6/9 ans : 14h/15h **10 ans et +** : 15h/16h

un cours pour les +13 ans si assez d'inscrits

MODERN JAZZ Adultes débutant à moyen (professeur : Sarah Lartou)

Mardi 19h/20h15

MODERN JAZZ Adultes intermédiaire (professeur : Pauline Druart)

Jeudi 20h30/22h

EVEIL à la danse 4/6 ans (professeur : Sarah Lartou)

Mardi 17h15/18h

MODERN JAZZ (professeur : Sarah Lartou) **Cours le mardi**

8/10 ans : 18h/19h

MODERN JAZZ (professeur : Pauline Druart)

Cours le jeudi Initiation 6/8 ans : 17h/18h

12 ans & + : 18h/19h30

DANSE DE SALON (professeurs : Hélène et Éric Schmitter)

Lundi 20h/21h

DANSE TAHITIENNE (professeur : Célia Trouvé)

Mercredi 18h/19h

CLAQUETTES (professeur : Célia Trouvé)

Mercredi 19h/20h

BARRE AU SOL (professeur : Pauline Druart)

Jeudi 19h30/20h30

YOGA (professeur : Emilie Millet-Forbault)

Lundi 14h/15h15

PILOXING (professeur : Peggy Jollivet)

Dimanche : 10h30/11h30

KETTLEBELL (accessoire de Crossfit) et PAHLAVANDLE (Animateurs : Alexa et Hugo Reigt)

Renforcement musculaire, cardio, bien-être

Sous forme de stage _ Dates à préciser

ANGLAIS (professeur en cours de recrutement) **Adultes** Mardi 18h45/20h Halte de Loisirs

Cours Enfants et Cours ados possibles _ Horaires à déterminer selon les inscriptions _ Nous contacter

Plannings prévisionnels – Cours pouvant être rajoutés ou enlevés selon les inscriptions

1 à 2 cours en danse et anglais sans engagement. Venez essayer !! On vous attend

Les bulletins d'adhésion sont à votre disposition aux différents cours et sur notre

site internet en téléchargement : aap17810.fr

Pour les inscriptions en cours d'année, les cotisations sont proratisées.

Bonne rentrée à tous La Présidente, Sandrine DELAVEAU

06 38 38 81 24 – contact@aap17810.fr – Facebook : @aap17810





Tennis Club St Georgeais

La saison sportive 2020/2021 a été largement perturbée par la crise sanitaire avec le confinement en fin d'année 2020, des protocoles sanitaires renforcés, des conditions d'accès aux installations sportives restreintes et l'arrêt de toutes les compétitions. Toutefois, l'équipe dirigeante et notre monitrice Véronique ont su faire preuve d'agilité et de détermination en adaptant les horaires des cours, en les prolongeant jusqu'à fin juin, et en réalisant les cours en extérieur au gré de la météo. Résultat : pour les jeunes, 26 des 27 cours annuels ont été dispensés ; pour les adultes, 21 des 27 cours annuels dispensés.

La 2ème partie de la saison nous a permis de réaliser plusieurs activités en plein air.

5 juin 2021 : Organisation d'un TMC (matches sous format court : set de 3 ou 4 jeux) pour les jeunes du club, en **présence** des parents. Les parents et les enfants ont répondu présents en nombre.



23 juin 2021 : Activité « invite un copain/une copine à ton entraînement » : 8 jeunes sont venus accompagnés d'un camarade.



30 juin 2021 : participation de 5 jeunes filles du club à la journée du comité « en avant les filles ! »

Nous avons également maintenu notre **tournoi open annuel** qui s'est déroulé du **04 juin au 26 juin**. Chez les femmes, victoire de Laura Teixido (club de Saintes) face à Valérie Navarre. Chez les hommes victoire d'Anthony Ruiz (club de St Savinien) face à Tony Morin.

Le club prépare déjà la nouvelle saison 2021/2022. Vous pourrez vous inscrire le **mercredi 08/09/21**, journée de permanence au club house **de 17h00 à 20h00**.

Renseignements auprès de Bruno Mercier 06.71.17.14.59

Saint-Georges Animations

Nous traversons encore une année bien compliquée à tous les égards. L'organisation de manifestations culturelles en est aussi impactée, à commencer par l'annulation de la « Foire aux Melons ». Cependant, nous avons l'intention de maintenir notre « Soirée Entrecôte » prévue le samedi 30 octobre ainsi que le réveillon du 31 décembre.

Le repas de la « Soirée Entrecôte » sera animé par le spectacle humoristique « Les Vieilles Pies ». La musique sera assurée par l'excellent groupe « Génération Musette » !

Ces manifestations ne pourront avoir lieu qu'avec le pass sanitaire. Si toutefois la situation sanitaire s'aggravait, nous pourrions tout annuler. À ce moment-là, vous en serez tenu informé.

Renseignements et réservations au 0546929030 (Nicole Rambaud) ou au 0681320813 (Sandrine Viaud). Le prix est de 35 € et de 18 € pour les moins de 12 ans.

En espérant vous revoir très vite et passer une bonne soirée, je vous dis à bientôt.

Le Président.



1- Frédéric ROUAN
Maire
 4e Vice-Président de la CdA
 Agriculture
 Aménagement
 Attractivité du territoire



2- Amanda LESPINASSE
1e Adjointe
 Enfance
 Education
 Citoyenneté
 Affaires sociales



3- Cyril MIGNON
2e Adjoint
 Urbanisme
 Habitat
 Voirie
 Réseaux divers



4- Laetitia SOULA
3e Adjointe
 Affaires culturelles
 Sport
 Vie associative



5- Renaud TAPON
4e Adjoint
 Cadre de vie
 Bâtiments publics



6- Nathalie LEGRAND
5e Adjointe
 Communication
 Animation



7- Alain CORS
6e Adjoint
 Finances
 Economie



8- Romain ROUAN
Conseiller délégué
 Information
 Communication numérique
 Nouvelles technologies



9- Gérald COUTURIER



10- Stéphanie GÂS



11- Franck BOUCHET



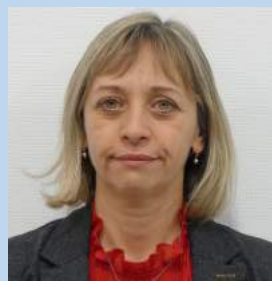
12- Carole VERGEREAU



13- Marina WURTZ



14- Allan GLAUDEL



15- Cécile LABROUSSE



16- Stevens CROMPAS



17- Sylvie PATRY



18- Bérangère LOENS



19- Brigitte SEGUIN



20- Patrick PERONNEAUD



21- Nathalie BONDUÉL



22- Stéphane TROUVE



23- Olivier LAURENCEAU



6 AGENTS RECENSEURS

Qualités requises :

- ◇ Disponibilité (travaille souvent le soir)
- ◇ Niveau d'études suffisant afin d'assimiler les concepts et les règles contenus dans le manuel qui lui est destiné
- ◇ Capacité relationnelle : doit être à l'aise dans les contacts avec la population et devra parfois convaincre, souvent rassurer et aider
- ◇ Moralité et neutralité : pas d'opinions ou d'éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux.
- ◇ Discrétion : secret des statistiques et stricte confidentialité des données individuelles
- ◇ Stabilité dans la fonction : ne pas abandonner en cours de route
- ◇ Ordre et méthode : tournée de reconnaissance, numérotation des questionnaires, classement des imprimés collectés
- ◇ Ténacité : plusieurs visites sont parfois nécessaires pour trouver les habitants chez eux.

Mission de l'agent recenseur :

- ◇ L'agent recenseur se voit confier un secteur comportant entre 250 et 280 logements
- ◇ Il effectue lui-même la tournée de reconnaissance entre les 2 séances de formation
- ◇ Il collecte les informations pour tous les logements qui lui sont confiés. Il détermine la catégorie de chaque logement. Il remet la notice sur laquelle figurent des identifiants pour le recensement en ligne. Si la personne n'a pas internet, un questionnaire papier sera remis et récupéré sur rendez-vous par l'agent recenseur.
- ◇ Il tient à jour son carnet de tournée.
- ◇ Il rencontre régulièrement l'agent communal qui l'encadre, fait avec lui le point sur l'avancement de sa collecte, lui fait part de ses éventuelles difficultés et lui remet les questionnaires qu'il a collectés.

La formation des agents recenseurs :

- ◇ Elle est obligatoire et a lieu dans les 15 jours précédant le début de la collecte.
- ◇ Elle comporte deux demi-journées espacées de quelques jours entre lesquelles les agents recenseurs effectuent en principe la tournée de reconnaissance.

La nomination des agents recenseurs :

- ◇ Les agents recenseurs sont nommés par arrêté du maire.

Durée du recensement :

- ◇ Du 20 Janvier au 19 Février 2022

La rémunération des agents recenseurs :

- ◇ Elle est de la seule responsabilité des communes. L'arrêté du 16 février 2004, publié au J.O du 25 février, fixe l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population.



Du **nouveau** cette année
en **Charente-Maritime**



Besoin d'aide
dans vos
démarches
administratives ?
Pas d'inquiétude,
on va les faire ensemble



Et si vous préférez vous
déplacer, rendez-vous à
France Services
Saint-Porchaire

34 rue Nationale
17250 SAINT-PORCHAIRE
franceservices@coeurdesaintonge.fr
05 46 73 19 90

- Mardi : 9h-12h30 et 16h-19h
- Mercredi et vendredi :
9h-12h30 et 14h-16h
- Jeudi : 9h-12h30
- Samedi : 9h00 - 12h00

Le réseau
France services
vous guide
dans vos
démarches.

FAMILLE
LOGEMENT
SANTÉ
RETRAITE
FISCALITÉ
JUSTICE
EMPLOI
AIDE AU NUMÉRIQUE
TITRES SÉCURISÉS

La ligne directe **France Services** prend le relais des accueils physiques présents dans tout le département par téléphone et en horaires décalés !

Du lundi au vendredi
de 16h à 20h

05.46.001.001

Un service proposé par la **préfecture de la Charente-Maritime**



**Vous êtes en difficulté avec le numérique,
ce service est fait pour vous !**



La Communauté d'Agglomération de Saintes a recruté deux conseillers numériques. Leur mission est d'accompagner les habitants dans leur appropriation des usages numériques quotidiens comme :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- Naviguer sur Internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte

**Permanences gratuites en mairie à partir du
11 octobre 2021.
Saint-Georges-des-Coteaux :**

1 mercredi sur 2 de 9h00 à 12h00 sur RDV

N'hésitez pas à contacter Stéphanie DALBIN :
s.dalbin@agglo-saintes.fr - 06.37.13.17.21



**6 juillet 2021 -
Conseil
Communautaire à
Saint-Georges-des-
Coteaux**



Pour soutenir la reprise de l'activité économique des commerces de proximité, les élus de la CdA de Saintes ont décidé de mettre en œuvre un dispositif de distribution de bons d'achat de 20€ utilisables dans les entreprises concernées.
7 500 bons d'achats étaient disponibles pour les habitants des 36 communes. 259 foyers saint-georgeais ont pu en bénéficier.

Nous continuons les rencontres de quartier, après l'interruption estivale, pour aborder les points de votre vie quotidienne. Ainsi, après les Marsais, Rulon-Puyrousseau et la Martinière,




RDV de 9h30 à 11h30 sauf en cas de météo défavorable.

- 4 septembre : les Fresneaux, au Centre Technique Municipal
- 2 octobre : les Vacherons, venelle des Vacherons
- 6 novembre, Cerveau - Varaize :
 - 9 h 30 - 10 h 30 : Varaize, contre-allée du rond-point ;
 - 10 h 30 - 11 h 30 : Cerveau, Impasse de la Mare

VIE PAROISSIALE

Horaires des messes

Tous les dimanches à Saintes :
10h30 à l'Abbaye aux Dames -
11h00 à la Cathédrale St Pierre

samedi 18h30	dimanche 9h30
4/9 Ste Eustelle	5/9 Pessines
11/9 St Vivien	12/9 Thénac
18/9 St Eutrope	19/9 St Georges des Cx
25/9 St Vivien	26/9 Ste Eustelle
2/10 Ste Eustelle	3/10 Les Gonds
9/10 St Vivien	10/10 Chermignac
16/10 Ste Eustelle	17/10 La Clisse
23/10 St Vivien	24/10 Ste Eustelle
30/10 Ste Eustelle	31/10 Chermignac
Toussaint 1^{er} novembre	
9h30 Ecurat	11h Cathédrale
6/11 Ste Eustelle	7/11 Courcoury
13/11 St Vivien	14/11 Varzay
20/11 Ste Eustelle	21/11 Nieul-lès-Saintes

Informations diverses

Eglise Saint Vivien : du mardi au vendredi, messe à 18h30

Confessions cathédrale Saint Pierre : samedi de 11h à 12h

Eglise St Pallais :

mercredi et vendredi : 9h Laudes suivies de la messe à 9h30.

Jeu. : 18h messe suivie de l'Adoration

Dimanche 10h30 et 18h messe à l'Abbaye aux Dames

Chaniers : mardi : messe à 18h suivie de l'Adoration du Saint-Sacrement

Equipe du Rosaire de Saintes : « prier avec Marie, méditation de l'Evangile » (dates sujettes à modification)

2^{ème} mardi à 15h, 06 63 95 79 12

2^{ème} mercredi à 15h, 05 46 98 69 21

2^{ème} vendredi à 15h, 06 16 03 89 25

Le 1^{er} week-end de chaque mois : Collecte de dons en nature pour le Café Causette du Secours Catholique, dans les paroisses rurales et la cathédrale aux messes du samedi soir et dimanche

Attention : en raison d'importants travaux à St Eutrope, les messes prévues seront célébrées à la chapelle Ste Eustelle ; l'église reste ouverte.

Presbytère St Vivien : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 9h30 à 12h00

tél : 05 46 93 09 92 - mail : paroisse.saintesrg@cegetel.net - site internet : www.catholiques17.fr/saintes

COVID-19 : Respecter les différentes règles : port du masque, distance sanitaire (places marquées), nettoyage des mains avec de la solution hydro alcoolique à disposition à l'entrée.

LE MOT DE LA MAJORITE

Chères Saint-Georgeaises, chers Saint-Georgeais, chers voisins,

Cela fait plus d'un an que vous nous avez fait confiance et nous vous en sommes très reconnaissants. Comme vous avez pu le constater, nous mettons toute notre énergie pour aménager, embellir notre commune, réhabiliter le patrimoine communal et redonner un dynamisme à notre commune.

Depuis le début, nous faisons ce que nous disons et nous suivons la même méthode annoncée : écoute, analyse et action POUR L'INTÉRÊT COLLECTIF.

Nous regrettons énormément que la Fête du Melon n'ait pas pu avoir lieu alors que les bénévoles des associations et notre équipe s'étaient déjà beaucoup impliqués. Nous savons que cette Fête est très attendue chaque année et elle aurait pu être un moment de convivialité espéré par tous en ces moments compliqués.

Autre regret et déception, les non-réponses ou les réponses négatives des membres du groupe d'opposition à nos propositions de s'associer à travailler ensemble, en l'occurrence l'organisation de cette Fête communale.

Nous continuons de rester à votre disposition et nous vous souhaitons une bonne rentrée à toutes et à tous !

Les élus de la majorité

unsoufflenouveau@hotmail.com

LE MOT DE L'OPPOSITION

Le 2 août 2021,

Chères Saint-Georgeaises, chers Saint-Georgeais,

Plutôt que d'afficher des échanges peu constructifs, principalement avec le Maire et ses Adjointes, nous avons décidé dorénavant d'offrir cette demi-page aux Saint-Georgeais et de présenter chaque village, hameau et quartier de Saint Georges des Coteaux, conformément à nos engagements de campagne.

Nous vous proposons donc des rencontres de quartiers : le but est d'échanger sur ce qui vous plait et vous déplaît dans votre secteur, afin d'essayer de l'améliorer mais aussi de le faire découvrir à tous. Nous ferons remonter toutes les informations que vous souhaiterez.

Nous vous informerons personnellement des dates de ces rencontres.

Vous pouvez d'ores et déjà nous écrire ou nous appeler :

notre adresse mail : ensemble.pour.sgdc@gmail.com, tel : 06.15.35.17.19.

Les dates seront espacées en fonction des dates de parution des bulletins.

En attendant de vous voir nombreux à ces prochaines rencontres, nous vous souhaitons à tous une bonne fin d'été ou un bon début d'automne selon la distribution de ce bulletin que nous n'arrivons pas à connaître.

Fier d'être Saint-Georgeais !

NOTA : Conformément à la demande de la Mairie nous avons remis notre article le 2 août 2021 ; il servira sans doute, comme tous les autres, de base pour une réponse de la majorité.

Vos élus

Olivier LAURENCEAU, Brigitte SEGUIN, Patrick PERONNEAUD, Nathalie BONDUEL, Stéphane TROUVÉ – pour nous joindre : ensemble.pour.sgdc@gmail.com

Brigitte SEGUIN et Michel DOUBLET remercient les électeurs

Brigitte SEGUIN et Michel DOUBLET réélus en tant que conseillers départementaux, remercient les électeurs.

Avec près de 70% des suffrages exprimés au second tour des élections départementales, nous tenons à remercier très sincèrement les électeurs pour la confiance renouvelée à l'occasion de ces élections, si particulières. Compte tenu du contexte sanitaire et de la forte abstention, nous sommes déterminés à poursuivre notre action avec passion. Ensemble nous continuerons de défendre avec force, les intérêts de notre canton, des communes et des habitants, sans esprit partisan, pour le bien commun.

De nouveaux projets de développement pour soutenir l'attractivité et l'emploi seront mis en œuvre. Nous continuerons d'agir en faveur des solidarités pour nos aînés à domicile ou en établissement, les personnes souffrant de handicap, les plus fragiles. Nous défendrons notre ruralité et les services de proximité, le déploiement du Très Haut-Débit. Nous engagerons de nouveaux investissements départementaux dans nos collèges, nous accompagnerons les aménagements de nos centres bourgs, l'accompagnement numérique, la modernisation des routes départementales pour plus de sécurité, la sauvegarde du patrimoine, le soutien à l'agriculture, à l'éducation de nos enfants, à la protection de notre environnement ou encore à l'égal accès de tous à la culture et au sport...

Elus de terrain et de dialogue, et dans ce contexte de crise liée au covid-19, nous restons mobilisés pour la santé de tous, pour répondre aux besoins sanitaires et assurer les missions essentielles auprès des plus fragiles.

Nous renouvelons nos remerciements aux nombreux élus, aux Maires du canton, aux suppléants Christelle BERNARD et Alexandre SCHNEIDER et aux bénévoles pour leur soutien et engagement.

Nous restons à votre disposition bien évidemment.

Merci à tous »

Brigitte SEGUIN et Michel DOUBLET

Tel Brigitte SEGUIN, Conseillère départementale : 06 87 04 55 48

DATES A RETENIR

**Dimanche
5 septembre**
Forum des
associations

ANNULÉ

13h30 - 18h00
Salle multipôles

**Dimanche
19 septembre**
9h30 - 12h00
Journées du
patrimoine
Visite du
clocher de
l'église

**Vendredi
24 septembre**
18h00
Isi et là
Médiathèque
Compagnie Isi

Octobre rose
Vendredi 1er
Marché rose
Exposition à la médiathèque
Concours du plus beau chapeau
Spectacles « les Fées'les »

Dimanche 10
Randonnée rose
Samedi 23
Résultats du concours
Flash mob à la médiathèque
avec AAP

Vendredi 15 octobre
20h30
Salle multipôles
La malle aux trésors de
Nellie Oleson

**Vendredi
19 novembre**
20h00
Fascheux matins
Médiathèque
Cie Coyote minute

**Samedi
30 octobre**
Soirée
entrecôte

Décembre
Téléthon
(Programme à
définir)

**Samedi
4 décembre**
17h00
Un tantinet givré
Médiathèque
Compagnie
O TomPoTom

ETAT CIVIL

Ils sont arrivés...

Le 22 juin : Nina ALBERT

Ils nous ont quittés...

Le 18 juillet : René ROUX

Le 25 juillet : Michel COURGEON

Le 26 juillet : Ludovic MARCHAND

Le 31 juillet : Jeanne L'HUILLIER

Ils se sont mariés...

Le 17 juillet :

Marion REYNIER et Loïc PINAUD

Le 17 juillet :

Carole POMPÉE et Yannick HILLAIRET

Le 24 juillet :

Thomas LAMOTHE et Marina DECHAINOIS

HORAIRES

LA MEDIATHEQUE

Mercredi

De 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Jeudi

De 10 h à 12 h

Vendredi

De 15 h 30 à 18 h 30

Samedi

De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

1 Chemin du Logis
05 46 90 41 40
biblio.sgdc@orange.fr

LA MAIRIE

Lundi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Mardi de 8 h 30 à 12 h

Mercredi - Jeudi - Vendredi

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

Téléphone : 05 46 92 91 04

E-mail : accueil.mairie@sgdc17.fr

LA POSTE

A partir du 20 septembre

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Mercredi

De 9 h à 12 h

GRAND JEU

« C'EST OÙ ? »

Dans chaque numéro, nous vous présentons une photographie d'un lieu insolite de la commune. A vous de le localiser et d'apporter le coupon réponse à la mairie avant la diffusion du numéro suivant, où la réponse sera donnée. Un tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses pour gagner la bande dessinée *La Charente Maritime, une histoire entre terre et mer.*

NOM :

PRENOM :

TEL :

REPONSE :

.....

.....

.....

.....

